

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

SÉANCE DU 9 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de mars, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Gilles GOLLIET, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Karim CHALABI, Grégory BAERT, Pierre BASTARD-ROSSET, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, M. Jean VULLIET, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, MM. Frédéric VAILLANT, Vincent BONEU, Mme Gaëlle VERJUS, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : M. Sébastien ATRUX-TALLAU, Conseiller Municipal.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane BESSON, Benjamin DELOCHE, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 3 mars 2023
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 26

Secrétaire : M. Jean VULLIET, Conseiller Municipal Délégué, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==0000==--

N° 2023/034 - CRÉATION DES POSTES DE SAISONNIERS

M. le Maire informe les élus que la piscine municipale ouvrirait du 5 juin au 15 septembre 2023. Il convient de prévoir le recrutement des saisonniers nécessaire au fonctionnement de la structure et de créer les postes saisonniers suivants :

PISCINE MUNICIPALE

CHEF DE BASSIN	1	du 2 mai au 23 septembre – temps complet (35/35) E.T.A.P.S. principal 2° classe – 7 ^{ème} échelon IB 506 – IM 436
MAITRE-NAGEUR	3	temps complet (35/35) E.T.A.P.S 1 → 5 ^{ème} échelon IB 415 - IM 369 du 2 mai au 23 septembre 1 → 4 ^{ème} échelon IB 401 - IM 363 du 5 juin au 15 septembre 1 → 2 ^{ème} échelon IB 395 - IM 359 du 5 juin au 15 septembre
CAISSIER(E)	3	du 5 juin au 15 septembre – temps complet (35/35) 3 Agents traitement SMIC + indemnité.

.../...

AGENT DE SERVICE

4 du 5 juin au 15 septembre - temps complet (35/35)
Traitement SMIC

Il convient aussi de recruter d'autres personnels saisonniers pour apporter un soutien aux services des manifestations, de l'entretien et des espaces verts.

VOIRIE – ESPACES VERTS

AGENT TECHNIQUE

2 Adjoint technique – 8^{ème} échelon
IB 387 – IM 354
1 → du 15 avril au 30 septembre – temps complet (35/35)
1 → du 1^{er} juin au 31 août – temps complet (35/35)

VOIRIE – PROPRETÉ CENTRE VILLE et RENFORT MANIFESTATIONS

AGENT TECHNIQUE

1 Adjoint technique – 8^{ème} échelon
IB 387 – IM 354
→ du 1^{er} juin au 30 septembre - temps complet (35/35)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **CRÉE** les emplois saisonniers pour l'année 2023
- **AUTORISE** : M. le Maire à modifier la durée des emplois en cas de besoin.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 14 mars 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Jean VULLIET

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **17 MARS 2023** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **17 MARS 2023**

THÔNES, le **17 MARS 2023**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

